

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale |
| Herausgeber: | Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner |
| Band: | - (1998) |
| Heft: | 3 |
| Artikel: | Urbaniste en France |
| Autor: | Lensel, Bernard |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-957116 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

300 entries. And it was a small wonder that the project actually got built and came out as it did despite his being fired, supposedly for unstructured and expensive planning.

From the many explanations and stories I heard during my stays in Sydney, including from people who worked for Joern Utzon until he left, I came to the conclusion that the main reason for the dismissal was Utzon's passion for finding the best possible solutions for his design, and his perception of how his work should be built and with what materials. All great architects function like this. And no one involved seems to have been very good at cost estimates or financial planning. I can only hope that Sydney's authorities will be extremely attentive to what is done in the vicinity of the Opera House, and in the Circular Quay and waterfront area.

I admire the public uproar and shock at the recently finished and highly objectionable apartment block on this most sensitive site at East Circular Quay. Although it would be expensive, it should indeed be demolished as many suggest. The authorities cannot go on without finally developing a long overdue and carefully worked out concept for the entire area, and a longer range strategy for implementing it. And it is not just the Opera House building that should be put

on the world heritage list; the site is an integral element, particularly in this case, and it does not stop just behind the building. Almost any important work of architecture can be ruined by misconceived developments in its vicinity. Australia's most spectacularly fascinating and beautiful urban silhouette deserves the utmost care under any circumstances. To ignore this in the case of the Opera House would be a blow to urban aesthetics and could ruin the area for generations to come.

While Utzon's reconciliation with Sydney is fortunately well under way, your refusal to nominate the Opera House for UNESCO's world heritage list is unjustified and difficult to understand considering the history of its design and planning process, developments since then and its immense symbolic value for Sydney and Australia. This decision should be reversed, the sooner the better. I should think that most culturally aware people world-wide, not just architects, would support this nomination. I do most enthusiastically support the nomination, urge you to change your mind, and congratulate and thank you if you do.

Yours sincerely,

*Fritz Stuber,
Architect and Urbanist*

Urbaniste en France

► **Bernard Lensel** (Text)
Communauté Urbaine de Lyon
 • Secrétariat général
Responsable de la mission qualité
 • **Président de l'Association pour la promotion de l'urbanisme des collectivités territoriales (A.P.U.C.T.)**
 • **Animateur de la section régionale Rhône-Alpes / Auvergne du Conseil français des urbanistes (C.F.D.U.)**

► **Jacques Leone** (Photos)
Communauté Urbaine de Lyon
 • Direction Communication

Dix ans après la décentralisation des années quatre-vingts, les urbanistes français ont pris conscience de l'évolution de leur profession et de l'émergence de nouveaux métiers. Aujourd'hui, après six ans de réflexion et de remise en cause des structures existantes, ces professionnels encore mal reconnus, en provenance d'horizons très variés, s'organisent et créent le «Conseil français des urbanistes». S'appuyant sur les expériences des autres pays d'Europe, les urbanistes français s'orientent résolument vers l'avenir.

L'histoire d'une profession

Le *contexte français* est celui d'un Etat européen ancien et centralisé. Certaines professions, tels que les avocats, les médecins, les architectes, les géomètres, s'y sont organisées sous la forme d'Ordres à connotation corporatiste. Il y a alors obligation d'être membre de l'Ordre pour pouvoir exercer sa profession.

Par contre, la *profession d'urbaniste* n'est pas organisée de cette façon et n'est pas non plus clairement reconnue en France.

■ En 1911, la *Société française des urbanistes* (S.F.U.) voit le jour. Celle-ci regroupe essentiellement des architectes et des ingénieurs de formation qui ont une activité dans le domaine de l'urbanisme.

■ Le conflit de 1939 à 1945 laisse en France, comme dans d'autres pays européens, une situation qui nécessite un intense effort de *reconstruction*. Cette reconstruction offre une place prépondérante aux *architectes* parmi les urbanistes. La construction des grands ensembles qui s'en est suivie (construction initialement faite pour les ruraux qui arrivent en ville et pour les rapatriés d'Afrique du Nord) confirme cette prépondérance jusqu'au début des *années septante*.

■ L'*émergence de nouveaux métiers* de l'urbanisme se concrétise lors de la création de villes nouvelles (Melun-Sénart, Cergy-Pontoise, Marne la Vallée,... autour de Paris; L'Isle d'Abeau, entre Lyon et Grenoble), puis avec le développement d'un urbanisme plus complexe, composé de lotissements et d'opérations groupées de type «zones d'aménagement concertées». Il s'agit alors d'intégrer à ces opérations lourdes, la démarche foncière, la planification urbaine et le

suivi budgétaire : l'*ingénieur*, le *géomètre*, puis le *sociologue* et le *géographe* abordent successivement le domaine désormais élargi de l'urbanisme. Le développement d'une réflexion et d'une intervention à plusieurs échelles territoriales (planification à différents niveaux géographiques et institutionnels) accentue cette diversité des métiers de l'urbanisme en France.

■ Le mouvement de *décentralisation* qui arrive en France au début des *années quatre-vingts* octroie aux collectivités locales et en premier lieu aux «36 000 communes qui font la France» des *pouvoirs* mais aussi des *responsabilités inconnues jusqu'ici*. L'urbanisme s'oriente alors fortement en direction de la *gestion de proximité* et de *nouveaux métiers* s'affirment avec force. Ceux-ci concernent le traitement social des quartiers en difficulté, l'aménagement du territoire et, avec le début des années nonante, la préoccupation paysagère, certes tardive, mais bien réelle.

■ C'est en 1981 que se crée l'*Association pour la promotion de l'urbanisme des collectivités territoriales* (A.P.U.C.T.) afin de répondre à la transmission d'un certain nombre de prérogatives de l'Etat envers les collectivités territoriales – en ce qui concerne l'urbanisme (planification, urbanisme opérationnel et appliqué,...) – et de mener une réflexion intense sur les moyens humains à mettre en place.

■ Après dix années d'urbanisme décentralisé, une réflexion sur les pratiques de la profession s'imposait. L'architecte-urbaniste Michel Cantal-Dupart, connu en France par son engagement pour la requalification des quartiers défavorisés dans le cadre de la procédure «Banlieues 89», rédige un rapport sur «l'état de l'urbanisme en France et des professions concernées».

La démarche de «Profession urbaniste»

Le rapport Cantal-Dupart entraîne une *prise de conscience* sur la nécessité de mieux cerner les métiers de l'urbanisme en France et de les analyser dans le détail. Dès fin 1992, Jean Frébault, alors Directeur de l'architecture et de l'urbanisme au Ministère de l'équipement, encourage une *réflexion de fond* qui s'intitule «*Profession urbaniste*».

Cette réflexion est portée par 5 familles d'*urbanistes* :

- la S.F.U., majoritairement composée d'architectes urbanistes libéraux
- les urbanistes territoriaux de l'A.P.U.C.T.
- les responsables des C.A.U.E. (Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Ces organismes à caractère associatif, d'utilité publique, répartis par département, effectuent des prestations pour les particuliers et pour les collectivités territoriales)
- les urbanistes de l'A.U.E. (Association des urbanistes de l'Etat qui regroupe seulement les



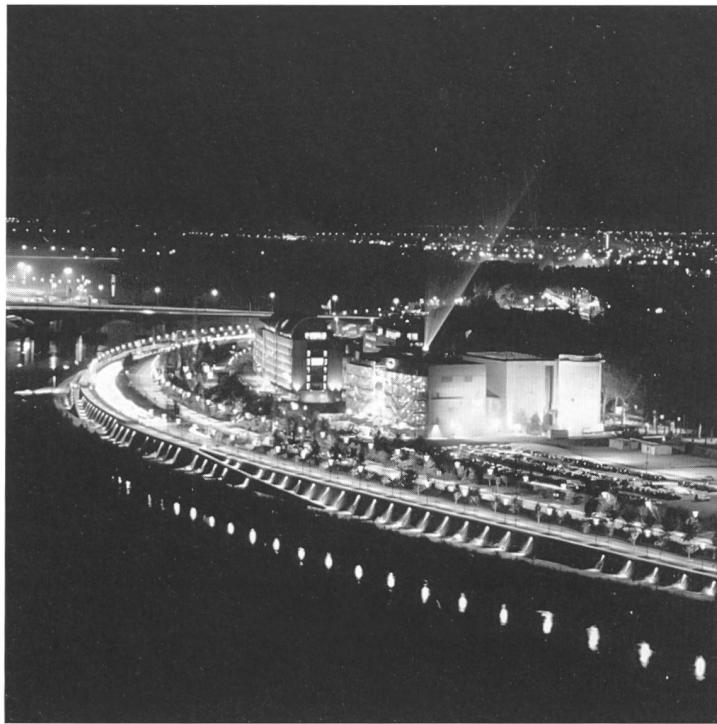
fonctionnaires statutaires ayant réussi le concours administratif ad hoc)

- la F.N.A.U. (Fédération nationale des agences d'urbanisme. Ces organismes pratiquent la maîtrise d'œuvre d'étude ou l'aide à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre intercommunal)

«*Profession urbaniste*» déclenche une analyse des *définitions* et des *limites* de la profession ainsi qu'une *réflexion sur les formations*, souvent composites, qui mènent aux métiers de l'urbanis-

Photo en haut:
Lyon – Site symbole
du confluent Rhône –
Saône.
Un projet de prestige
est à l'étude.

Photo en bas:
Lyon-Bron – Parc
d'affaires.
Zone d'aménagement
concertée du Chêne.



Lyon – Plan lumière.
La Cité Internationale
de nuit.

me. Une première approche de la *déontologie professionnelle* est aussi réalisée.

C'est également à partir de «Profession urbaniste» que sont organisées, en 1994, deux enquêtes régionales sur l'ensemble des catégories de la profession. Les deux régions étudiées sont Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes.

■ L'étude des *formations initiales* montre que :

- 32 à 39 % des urbanistes sont architectes, ce taux ayant tendance à se stabiliser
- 16 % sont géographes
- 11 à 16 % sont ingénieurs ou géomètres
- 5 à 9 % sont juristes
- 4 à 8 % sont économistes
- tandis que seulement 6 % ont suivi un cursus spécifique d'urbaniste !

■ Les modes d'exercice se répartissent comme suit :

- 23 à 32 % : secteur privé
- 23 à 24 % : collectivités territoriales
- 23 à 24 % : secteur associatif ou parapublic
- 17 à 6 % : services de l'Etat

■ Les femmes représentent 29 et 32 % du total des urbanistes dans ces deux régions.

Une véritable reconnaissance de l'urbaniste en France, avec une référence européenne

«Profession urbaniste» a servi, entre 1992 et 1996, de *laboratoire d'idées* à la profession et de «rampe de lancement» à la *fédération des urbanistes français*. Le résultat en est la création du *Conseil français des urbanistes* (C.F.D.U.) le 28 mars 1996. Cet organisme, organisé en sections régionales, fédère désormais :

3 associations d'urbanistes

- la S.F.U.
- l'A.P.U.C.T.
- l'A.U.D.E. (Association des urbanistes dans l'Etat, au public beaucoup plus large que l'A.U.E., car le mode d'appartenance correspond à une prestation directe pour l'Etat et non à un simple statut)

3 associations d'employeurs d'urbanistes

- la Fédération nationale des C.A.U.E.
- la F.N.A.U
- la Fédération nationale des P.A.C.T. (Associations d'intérêt public qui animent des opérations groupées d'amélioration de l'habitat). Récemment ralliée au mouvement, cette fédération représente un métier en pleine émergence lié à la réhabilitation des quartiers anciens et des secteurs de logement locatif.

Les sections régionales du Conseil français des urbanistes

Une bonne moitié du territoire national est couverte par les sections régionales du C.F.D.U. dont le dynamisme et le pouvoir de proposition sont largement reconnus.

Le «Collège des urbanistes qualifiés»

Cette quatrième représentation est en voie d'émergence au sein du C.F.D.U. Il s'agit de l'organisme qui résultera de la mise en place d'une démarche de qualification des urbanistes en France. Cette démarche s'appuie sur les principes de la *charte européenne de l'urbanisme* et sur une étude fine des pratiques et des méthodes des urbanistes en France. Le «Collège des urbanistes qualifiés» est en cours de mise en place (premier semestre 1998) et s'adresse, à terme, à environ 4 000 professionnels pour l'ensemble national.

Le C.F.D.U. va lancer le développement de *réflexions méthodologiques* plus poussées sur les formations en urbanisme, sur les pratiques et les méthodes des urbanistes dans leurs différents secteurs d'intervention, ainsi que sur des règles déontologiques précises. Conscient de la nécessaire homogénéisation des pratiques entre pays européens, la réflexion portera également sur les coopérations transnationales.

